

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 54 du 17 juillet 2020

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 11

CIRCULAIRE N° 2020-240/ARM/SGA/DCSID/STG/SDPRH/BGPM/SCHANC

relative aux circuits de notation pour le cycle 2019 - 2020 et au fusionnement pour le tableau d'avancement 2021 des officiers du corps des ingénieurs militaires d'infrastructure de la défense d'active et de la réserve opérationnelle, et des aspirants.

Du 26 juin 2020

CIRCULAIRE N° 2020-240/ARM/SGA/DCSID/STG/SDPRH/BGPM/SCHANC relative aux circuits de notation pour le cycle 2019 - 2020 et au fusionnement pour le tableau d'avancement 2021 des officiers du corps des ingénieurs militaires d'infrastructure de la défense d'active et de la réserve opérationnelle, et des aspirants.

Du 26 juin 2020

N O R A R M S 2 0 5 2 9 9 3 C

Référence(s) :

Code de la défense.

- > [Décret N° 2009-1179 du 05 octobre 2009 fixant les attributions et l'organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de la défense.](#)
- > [Décret N° 2010-1239 du 20 octobre 2010 portant statut particulier du corps des ingénieurs militaires d'infrastructure de la défense.](#)
- > [Arrêté du 29 août 2005 relatif à la notation des militaires en cas de détachement ou de mutation.](#)
- > [Arrêté du 14 janvier 2012 portant organisation du service d'infrastructure de la défense.](#)
- > [Instruction N° 3667/ARM/SGA/DRH-MD/SDPEP du 13 février 2018 relative à l'avancement des officiers et à l'évaluation de leur potentiel.](#)
- > [Instruction 0001D19036383/DEF/SGA/DRH-MD/SDPEP du 13 décembre 2019 relative à la notation des officiers d'active et de la réserve opérationnelle, des aspirants et des officiers volontaires de l'armée de terre, de la marine nationale, de l'armée de l'air, du service de santé des armées, du service des essences des armées, du service du commissariat des armées, du service d'infrastructure de la défense et des chefs de musique.](#)

Pièce(s) jointe(s) :

six annexes.

Texte(s) abrogé(s) :

- > [Circulaire N° 2019-195/ARM/SGA/DCSID/STG/SDPRH/BGPM/SCHANC du 17 avril 2019 relative aux circuits de notation pour le cycle 2018 - 2019 et au fusionnement pour le tableau d'avancement 2020 des officiers du corps des ingénieurs militaires d'infrastructure de la défense d'active et de la réserve opérationnelle, et des aspirants.](#)

Référence de publication :

Préambule.

La présente circulaire a pour objet de déterminer les conditions de mise en œuvre des principes d'organisation des circuits de notation et de fusionnement applicables aux ingénieurs militaires d'infrastructure de la défense (IMI), d'active et de la réserve opérationnelle, aspirants et volontaires, au titre de l'année de notation 2020 et de l'avancement 2021.

Le corps statutaire et le grade à prendre en compte dans la notation sont ceux détenus au 31 décembre 2019.

1. RÈGLES GÉNÉRALES D'ORGANISATION.

1.1. Les différents niveaux hiérarchiques.

La notation et l'avancement des IMI comportent deux niveaux hiérarchiques.

1.1.1. Le niveau hiérarchique initial.

Ce niveau est détenu par le commandant de formation administrative. Pour le service d'infrastructure de la défense (SID), il est assuré :

- au sein du centre d'expertise des techniques de l'infrastructure de la défense (CETID) par le directeur ;
- au sein des directions d'infrastructure de la défense (DID) outre-mer et à l'étranger par les directeurs ;
- au sein des établissements du service d'infrastructure de la défense (ESID) : par le directeur adjoint (DA), les chefs de division, le directeur des opérations (DO) ou équivalents (voir annexe II.) ;
- au sein de la direction centrale du SID (DCSID) : par les deux chefs de service et leurs sous-directeurs respectifs, par le chef de l'état-major opérationnel, le responsable des affaires nucléaires, le chef du bureau affaires réservées et le conseiller technique défense de la préfiguration du centre national de production (PCNP).

Dans les organismes extérieurs au SID où peuvent être affectés des IMI, c'est l'employeur qui assure ce rôle. Il doit être d'un niveau hiérarchique au moins égal à celui de premier notateur d'officiers (officier supérieur - ou équivalent - d'un grade égal ou supérieur à celui du noté).

1.1.2. Le niveau hiérarchique intermédiaire.

Ce niveau est dévolu à une autorité immédiatement supérieure (AIS) accréditée au 2^e rang et d'un niveau d'officier général ou à un poste de niveau équivalent. Le directeur central adjoint et les directeurs d'ESID remplissent cette fonction.

1.1.3. **Le niveau hiérarchique final.**

Ce niveau est attribué à la tête de chaîne fonctionnelle (TDC) qui est accréditée au 1^{er} rang. Le directeur central du SID assure ce rôle. La tête de chaîne est en outre chargée de s'assurer du respect de la réglementation relative à la notation et au fusionnement, ainsi que la bonne application des directives annuelles par l'ensemble des AIS du SID placés sous son autorité.

2. SCHÉMA D'ORGANISATION DES CIRCUITS.

Les détails de l'organisation des circuits par unité sont présentés en annexe II.

2.1. **Le circuit de notation.**

Il existe deux niveaux de notation.

2.1.1. **La notation en premier ressort.**

La notation en premier ressort se situe :

- pour les IMI d'active de tout grade, qui ne sont pas premiers notateurs d'officiers (PN), à l'échelon du commandant de formation administrative (niveau hiérarchique initial, au point 1.1.1.) ;
- pour les IMI d'active qui sont premiers notateurs d'officiers : à l'échelon de l'AIS, à l'exception des IMI affectés dans les organismes extérieurs (niveau hiérarchique initial, au point 1.1.1.) ;
- pour les IMI de réserve de tout grade : à l'échelon du commandant de formation administrative (niveau hiérarchique initial, au point 1.1.1.) par un notateur unique ;
- pour les ingénieurs généraux et ceux de tout grade exerçant les fonctions DCA, chef de service, chef d'établissement, notateur unique : à l'échelon de la TDC (directeur central).

2.1.2. **La notation en second et dernier ressort, appelée notation juridique.**

La notation en second et dernier ressort ou notation juridique se situe :

- pour les IMI d'active jusqu'au grade d'ingénieur en chef de 2^e classe (IC2) inclus ⁽¹⁾ : à l'échelon de l'AIS (directeur central adjoint et directeurs d'ESID) ;
- pour les IMI d'active ingénieurs en chefs de 1^{re} classe (IC1), ingénieurs de tout grade exerçant les fonctions de commandant de formation administrative et les premiers notateurs d'officiers : à l'échelon de la TDC (directeur central).

2.2. **Le circuit d'avancement et de fusionnement.**

Il existe deux niveaux de classement pour l'avancement.

2.2.1. **Le niveau de pré-fusionnement.**

Le pré-fusionnement consiste à attribuer, pour les IMI d'active d'une part et les IMI de la réserve opérationnelle d'autre part, par grade, les mentions de proposition pour les travaux d'avancement.

Afin de classer une population d'un volume significatif, le niveau de pré-fusionnement se situe, pour les IMI (active et réserve) de tout grade, à l'échelon de l'AIS.

Les directeurs d'ESID (AIS) sont quant à eux pré-fusionnés par le directeur central du SID.

2.2.2. **Le niveau de fusionnement.**

Le fusionnement consiste à attribuer, pour les IMI d'active d'une part et de la réserve opérationnelle d'autre part, par grade, les mentions de propositions définitives pour les travaux considérés (avancement, recrutement ou décoration).

L'autorité qui intervient en dernier ressort pour une catégorie de grade prend le titre de fusionneur.

Le niveau de fusionnement se situe, pour les IMI de tout grade, à l'échelon de la TDC.

3. TEXTE ABROGÉ.

La [circulaire n° 2019-195/ARM/SGA/DCSID/STG/SDPRH/BGPM/SCHANC du 17 avril 2019](#) relative aux circuits de notation pour le cycle 2018 - 2019 et au fusionnement pour le tableau d'avancement 2020 des officiers du corps des ingénieurs militaires d'infrastructure de la défense d'active et de la réserve opérationnelle, et des aspirants est abrogée.

4. PUBLICATION.

La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

*Le général de corps d'armée,
directeur central du service d'infrastructure de la défense,*

Bernard FONTAN.

Notes

⁽¹⁾ Du grade d'ingénieur 1^{er} échelon à ingénieur en chef de 2^e classe pour les IMI.

ANNEXES

ANNEXE I.

TABLEAU DE RÉPARTITION DES ATTRIBUTIONS VIS-À-VIS DES INGÉNIEURS MILITAIRES D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE D'ACTIVE ET DE LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE.

AUTORITÉS.	NOTATION ACTIVE ET RÉSERVE OPÉRATIONNELLE.	AVANCEMENT ACTIVE ET RÉSERVE OPÉRATIONNELLE.	DÉCORATIONS ET RÉCOMPENSES.
<p>Chef de division ou niveau équivalent en ESID - Directeur de DID - Directeur du CETID - Commandant de l'ENSIM - Autorité militaire de premier niveau de la DCSID (niveau hiérarchique initial).</p>	<p>1^{er} ressort des IMI de tout grade (sauf les 1^{ers} notateurs d'officiers).</p>		<p>Attribution de la MDN bronze et de la MRV-DSI bronze, de la médaille commémorative française.</p> <p>Attribution de récompenses à son niveau (LF).</p> <p>Établissement et transmission des travaux MDN argent et or (normal et exceptionnel).</p> <p>Attribution de la médaille d'outre-mer avec agrafe.</p> <p>Attribution de la médaille de la protection militaire du territoire dans les limites des directives du DCSID.</p> <p>Établissement et transmission des mémoires et autres propositions de décorations (LH, ONM, etc.) et demandes de récompenses (LF, TS, citations) niveau AM2.</p>
<p>Autorité immédiatement supérieure (AIS) (directeur central adjoint et directeurs d'ESID).</p>	<p>1^{er} ressort des commandants de formations administratives, chefs d'établissements ou 1^{ers} notateurs d'officiers.</p> <p>2^e et dernier ressort des IMI jusqu'à IC2 inclus (active seulement).</p> <p>Préside la commission « A ».</p> <p>Contrôle la notation et transmet une copie à la DCSID (gestionnaire).</p>	<p>Pré-fusionnement des travaux d'avancement des IMI de tout grade (sauf généraux).</p>	<p>Établissement et transmission des mémoires et autres propositions de décorations et demandes de récompenses, pour les seuls IMI 1^{ers} notateurs d'officiers (chef d'établissement, de division ou niveau équivalent).</p> <p>Attribution de récompenses à son niveau (LF).</p> <p>Avis concernant les demandes de récompenses (LF, TS, citations) du niveau supérieur.</p> <p>Attribution de la médaille d'outre-mer avec agrafe pour les IC1 et/ou PN d'officiers.</p> <p>Attribution de la médaille de la protection militaire du territoire dans les limites des directives du DCSID pour les IC1 et/ou PN d'officiers.</p>

<p>Directeur central et tête de chaîne (TDC).</p>	<p>2^e et dernier ressort des IMI IC1 et PN (active seulement).</p> <p>Préside la commission « A' » .</p> <p>Contrôle la notation des AIS et des IMI de tout grade.</p>	<p>Fusionnement des travaux d'avancement des IMI de tout grade.</p> <p>Préside le conseil d'avancement consultatif pour les IMI, avec proposition d'IRIs.</p> <p>Attribue les IRIs de l'ensemble des IMI éligibles.</p> <p>Préside les commissions d'avancement L. 4136-3. des IMI d'active et R. 4221-26. des IMI de la réserve opérationnelle.</p>	<p>Préside les commissions de sélection LH et ONM active et réserve pour classement et envoi à SDC.</p> <p>Fait corriger et valider les mémoires LH et ONM des candidats IMI proposés, pour envoi à SDC.</p> <p>Attribue les MDN et MRV-DSI argent.</p> <p>Transmet les demandes de MDN et MRV-DSI or à la DRHMD.</p> <p>Transmet un avis concernant les décorations et les récompenses (envoi aux autorités compétentes).</p> <p>Attribution LF, TS citations sans croix à son niveau.</p> <p>Demande LF, TS et citation au secrétaire général pour l'administration (SGA) et au chef d'état-major des armées (CEMA).</p> <p>Attribution de la médaille d'outre-mer avec agrafe pour les directeurs d'ESID.</p> <p>Attribution de la médaille de la protection militaire du territoire dans les limites des directives du DCSID pour les directeurs d'ESID.</p>
---	---	--	--

ANNEXE II.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CIRCUITS DE NOTATION ET D'AVANCEMENT DES INGÉNIEURS MILITAIRES D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE D'ACTIVE ET DE LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE.

1. LES ORGANISMES DU SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE EN MÉTROPOLE.

1.1. **Direction centrale du service d'infrastructure de la défense - Versailles et les services locaux constructeurs ⁽¹⁾ rattachés à la direction centrale du service d'infrastructure de la défense.**

<p>PERSONNEL NOTÉ - INGÉNIEURS MILITAIRES D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE (ACTIVE ET RÉSERVE).</p>	<p>NOTATEUR INTERMÉDIAIRE - FEUILLET DE NOTATION INTERMÉDIAIRE OFFICIER.</p>	<p>PREMIER NOTATEUR ACTIVE ET NOTATEUR UNIQUE RESERVE.</p>	<p>AUTORITÉ IMMÉDIATEMENT SUPÉRIEURE - DERNIER NOTATEUR JUSQU'AU GRADE D'INGÉNIEUR EN CHEF DE 2^e CLASSE INCLUS. PRÉ-FUSIONNEUR TOUT GRADE.</p>	<p>TÊTE DE CHAÎNE - DERNIER NOTATEUR DES INGÉNIEURS EN CHEF DE 1^{re} CLASSE ET DES PREMIERS NOTATEURS D'OFFICIERS. FUSIONNEUR TOUT GRADE.</p>
<p>Directeur central adjoint du SID. Chefs de service ⁽²⁾. (RAN) Responsable des affaires nucléaires.</p>		<p>Directeur central du SID.</p>	<p>DC (pré-fusionneur).</p>	<p>Directeur central du SID.</p>
<p>Sous-directeurs.</p>		<p>Chefs de service.</p>	<p>Directeur central adjoint du SID.</p>	<p>Directeur central du SID.</p>

<p>Chef EMO.</p> <p>Chargés de mission ⁽³⁾.</p> <p>Personnel affecté au SPI - (Secrétariat permanent aux investissements).</p> <p>(OSSID) Officier sécurité du SID.</p> <p>(PCNP) Conseiller technique défense de la préfiguration du centre national de production.</p> <p>Commandant de l'ENSIM ⁽⁴⁾.</p> <p>Chargé d'étude (musée d'Angers).</p>	<p>Chef SPI (pour le personnel affecté au SPI).</p>	<p>Directeur central adjoint du SID.</p>	<p>Directeur central adjoint du SID.</p>	<p>Directeur central du SID.</p>
<p>Directeur des études de l'ENSIM.</p>		<p>Commandant de l'ENSIM.</p>	<p>Directeur central adjoint du SID.</p>	<p>Directeur central du SID.</p>
<p>Elève de l'ENSIM.</p>		<p>Directeur des études de l'ENSIM.</p>	<p>Commandant de l'ENSIM.</p>	<p>Sans objet.</p>
<p>Personnel affecté au sein des services.</p>		<p>Sous-directeurs.</p>	<p>Directeur central adjoint du SID.</p>	<p>Directeur central du SID.</p>
<p>Personnel affecté au sein de la PCNP.</p>		<p>Conseiller technique défense de la PCNP.</p>	<p>Directeur central adjoint du SID.</p>	<p>Directeur central du SID.</p>
<p>Personnel affecté au sein du département du pilotage des ressources financières.</p>		<p>Chef du département.</p>	<p>Directeur central adjoint du SID.</p>	<p>Directeur central du SID.</p>
<p>Personnel affecté au sein du BPIL.</p>		<p>Chef du service stratégie.</p>	<p>Directeur central adjoint du SID.</p>	<p>Directeur central du SID.</p>
<p>Personnel affecté au sein de SLC.</p>		<p>Chef du service des réalisations.</p>	<p>Directeur central adjoint du SID.</p>	<p>Directeur central du SID.</p>
<p>Personnel affecté au sein de la cellule « RAN ».</p>		<p>Responsable des affaires nucléaires.</p>	<p>Directeur central adjoint du SID.</p>	<p>Directeur central du SID.</p>
<p>Officiers de liaison EMA/CPCO.</p>	<p>Chef CPCO.</p>	<p>Chef de l'état-major opérationnel.</p>	<p>Directeur central adjoint du SID.</p>	<p>Directeur central du SID.</p>
<p>Personnel affecté au sein de bureaux isolés (CAB, BAR).</p>		<p>Chef du bureau affaires réservées.</p>	<p>Directeur central adjoint du SID.</p>	<p>Directeur central du SID.</p>
<p>Personnel affecté au sein de la cellule gestion des personnels isolés/passagers.</p>		<p>Chef du service stratégie.</p>	<p>Directeur central adjoint du SID.</p>	<p>Directeur central du SID.</p>
<p>(1) Les SLC sont rattachés directement à la DCSID en vertu de l'arrêté du 14 janvier 2012, modifié, portant organisation du service d'infrastructure de la défense.</p> <p>(2) Deux chefs de service : chef du service de la stratégie et chef du service des réalisations.</p> <p>(3) Chargés de mission auprès du directeur central du SID.</p> <p>(4) L'ENSIM à Angers est rattachée à la DCSID, le directeur de l'école étant le DCA.</p>				

1.2. Sept établissements du service d'infrastructure de la défense ⁽¹⁾.

- Les directeurs d'ESID sont « autorité immédiatement supérieure », les derniers notateurs jusqu'au grade d'IC2 inclus et « pré-fusionneurs » de tous les grades (sauf pour les chefs de division, DO, DA seulement « pré-fusionneurs »). Le directeur central du SID est « pré-fusionneur » des directeurs d'ESID.

- Le directeur central du SID est « tête de chaîne », le dernier notateur des IC1 et des premiers notateurs d'officiers, il est « fusionneur » de tous les grades.

ESID BORDEAUX.		
PERSONNEL NOTÉ - INGÉNIEURS MILITAIRES D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE (ACTIVE ET RÉSERVE).	NOTATEUR INTERMÉDIAIRE FNIO.	PREMIER NOTATEUR ACTIVE ET NOTATEUR UNIQUE RÉSERVE.
Directeur d'ESID ⁽²⁾ .		Directeur central du SID.
DA, DO, Chefs de division.		DIR ESID.
Personnel affecté au sein des bureaux isolés, (bureau contrôle de gestion qualité contrôle interne, coordonnateur des USID, centres référents).		DA.
Personnel affecté au sein du SA1 et du bureau expertise.		DO.
Chefs d'USID et personnel affecté au sein des USID.	COMBdD (pour chef d'USID) ⁽³⁾ .	DA.
Personnel affecté au sein des divisions.		Chefs de division.
<p>⁽¹⁾ Selon l'arrêté du 14 janvier 2012 modifié, portant organisation du SID.</p> <p>⁽²⁾ Les directeurs d'ESID (AIS) sont notés en premier et dernier ressort par le directeur central du SID (TDC).</p> <p>⁽³⁾ Les commandants de base de défense (COM BdD) peuvent établir une notation intercalaire concernant le chef d'USID qui les soutient.</p>		

ESID BREST.		
PERSONNEL NOTÉ - INGÉNIEURS MILITAIRES D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE (ACTIVE ET RÉSERVE).	NOTATEUR INTERMÉDIAIRE FNIO.	PREMIER NOTATEUR ACTIVE ET NOTATEUR UNIQUE RÉSERVE.
Directeur d'ESID ⁽²⁾ .		Directeur central du SID.
DA, DO, Chefs de division.		DIR ESID.
Personnel affecté au sein du SA1 et des bureaux isolés, (bureau contrôle de gestion qualité contrôle interne, bureau des experts, coordonnateur des USID, centres référents).		DA.
Personnel affecté au sein des divisions.		Chefs de division.
Ingénieurs en sûreté nucléaire.		DO.
Chefs d'USID et personnel affecté au sein des USID.	COMBdD (pour chef d'USID) ⁽³⁾ .	Chefs de division GMP.
<p>⁽¹⁾ Selon l'arrêté du 14 janvier 2012 modifié, portant organisation du SID.</p> <p>⁽²⁾ Les directeurs d'ESID (AIS) sont notés en premier et dernier ressort par le directeur central du SID (TDC).</p> <p>⁽³⁾ Les commandants de base de défense (COM BdD) peuvent établir une notation intercalaire concernant le chef d'USID qui les soutient.</p>		

ESID IDF.

PERSONNEL NOTÉ - INGÉNIEURS MILITAIRES D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE (ACTIVE ET RÉSERVE).	NOTATEUR INTERMÉDIAIRE FNIO.	PREMIER NOTATEUR ACTIVE ET NOTATEUR UNIQUE RÉSERVE.
Directeur d'ESID ⁽²⁾ .		Directeur central du SID.
DA, DO, Chefs de division.		DIR ESID.
Personnel affecté au sein du SAI et des bureaux isolés, (bureau contrôle de gestion qualité contrôle interne, bureau des experts, coordonnateur des USID).		DA.
Chef de projet SID du centre référent infra santé (CRIS) et personnel affecté au sein du CRIS.		DO.
Chefs d'USID et personnel affecté au sein des USID.	COMBdD (pour chef d'USID) ⁽³⁾ .	DA.
Personnel affecté au sein des divisions.		Chefs de divisions.
<p>⁽¹⁾ Selon l'arrêté du 14 janvier 2012 modifié, portant organisation du SID.</p> <p>⁽²⁾ Les directeurs d'ESID (AIS) sont notés en premier et dernier ressort par le directeur central du SID (TDC).</p> <p>⁽³⁾ Les commandants de base de défense (COM BdD) peuvent établir une notation intercalaire concernant le chef d'USID qui les soutient.</p>		

ESID LYON.		
PERSONNEL NOTÉ - INGÉNIEURS MILITAIRES D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE (ACTIVE ET RÉSERVE).	NOTATEUR INTERMÉDIAIRE FNIO.	PREMIER NOTATEUR ACTIVE ET NOTATEUR UNIQUE RÉSERVE.
Directeur d'ESID ⁽²⁾ .		Directeur central du SID.
DA, DO, Chefs de division.		DIR ESID.
Personnel affecté au sein du SAI et des bureaux isolés, (bureau contrôle de gestion qualité contrôle interne, bureau des experts, coordonnateur des USID, centres référents).		DA.
Chefs d'USID et personnel affecté au sein des USID.	COMBdD (pour chef d'USID) ⁽³⁾ .	DA.
Personnel affecté au sein des divisions.		Chefs de division.
<p>⁽¹⁾ Selon l'arrêté du 14 janvier 2012 modifié, portant organisation du SID.</p> <p>⁽²⁾ Les directeurs d'ESID (AIS) sont notés en premier et dernier ressort par le directeur central du SID (TDC).</p> <p>⁽³⁾ Les commandants de base de défense (COM BdD) peuvent établir une notation intercalaire concernant le chef d'USID qui les soutient.</p>		

ESID METZ.

PERSONNEL NOTÉ - INGÉNIEURS MILITAIRES D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE (ACTIVE ET RÉSERVE).	NOTATEUR INTERMÉDIAIRE FNIO.	PREMIER NOTATEUR ACTIVE ET NOTATEUR UNIQUE RÉSERVE.
Directeur d'ESID ⁽²⁾ .		Directeur central du SID.
DA, DO, Chefs de division, Chef SAI		DIR ESID.
Chef bureau contrôle de gestion, qualité, contrôle interne, CCUS, chef bureau sécurité des systèmes d'information, chef SAI.		DA.
Personnel affecté au sein des divisions et du SAI, (à l'exception des bureaux isolés : bureau contrôle de gestion, qualité, contrôle interne, bureau expertise, centre référent).		Chef de division et chef de service (SAI).
Centre référent + Bureau expertise, chefs d'USID.	COMBdD (pour chef d'USID) ⁽³⁾ .	DO.
Personnel affecté au sein des USID.		DA.
<p>⁽¹⁾ Selon l'arrêté du 14 janvier 2012 modifié, portant organisation du SID.</p> <p>⁽²⁾ Les directeurs d'ESID (AIS) sont notés en premier et dernier ressort par le directeur central du SID (TDC).</p> <p>⁽³⁾ Les commandants de base de défense (COM BdD) peuvent établir une notation intercalaire concernant le chef d'USID qui les soutient.</p>		

ESID RENNES.		
PERSONNEL NOTÉ - INGÉNIEURS MILITAIRES D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE (ACTIVE ET RÉSERVE).	NOTATEUR INTERMÉDIAIRE FNIO.	PREMIER NOTATEUR ACTIVE ET NOTATEUR UNIQUE RÉSERVE.
Directeur d'ESID ⁽²⁾ .		Directeur central du SID.
DA, DO, Chefs de division.		DIR ESID.
Chefs SAI, du bureau d'aide à l'activité, du contrôle de gestion qualité contrôle interne.		DA.
Chefs du Bureau des Experts, du Centre Référent.		DO.
Chefs d'USID.	COMBdD ⁽³⁾ .	DO.
Personnel affecté au sein des divisions, USID, Centres Référent, Services, bureaux.		Chefs de division (GP pour USID), services, centres, bureaux.
<p>⁽¹⁾ Selon l'arrêté du 14 janvier 2012 modifié, portant organisation du SID.</p> <p>⁽²⁾ Les directeurs d'ESID (AIS) sont notés en premier et dernier ressort par le directeur central du SID (TDC).</p> <p>⁽³⁾ Les commandants de base de défense (COM BdD) peuvent établir une notation intercalaire concernant le chef d'USID qui les soutient.</p>		

ESID TOULON.		
PERSONNEL NOTÉ - INGÉNIEURS MILITAIRES D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE (ACTIVE ET RÉSERVE).	NOTATEUR INTERMÉDIAIRE FNIO.	PREMIER NOTATEUR ACTIVE ET NOTATEUR UNIQUE RÉSERVE.

Directeur d'ESID ⁽²⁾ .		Directeur central du SID.
DA, DO, Chefs de division.		DIR ESID.
Personnel affecté au sein des divisions, centre référent/MPI et EDPI/CEA rattachés à ESID (div programmes sous-marins – PSM).	Chef de projets Barracuda pour EDPI/CEA.	Chefs de division.
Personnel affecté au sein du SAI et des bureaux isolés, (bureau contrôle de gestion qualité contrôle interne, bureau des experts, coordonnateur des USID).		DA.
Ingénieurs en sûreté nucléaire.		DO.
Chefs d'USID et personnel affecté au sein des USID.	COMBdD (pour chef d'USID) ⁽³⁾ .	Chef de division GMP.
<p>⁽¹⁾ Selon l'arrêté du 14 janvier 2012 modifié, portant organisation du SID.</p> <p>⁽²⁾ Les directeurs d'ESID (AIS) sont notés en premier et dernier ressort par le directeur central du SID (TDC).</p> <p>⁽³⁾ Les commandants de base de défense (COM BdD) peuvent établir une notation intercalaire concernant le chef d'USID qui les soutient.</p>		

1.3. Le centre d'expertise des techniques de l'infrastructure de la défense - Versailles : rattaché à la direction centrale du service d'infrastructure de la défense.

PERSONNEL NOTÉ - INGÉNIEURS MILITAIRES D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE (ACTIVE ET RÉSERVE).	PREMIER NOTATEUR ACTIVE ET NOTATEUR UNIQUE RÉSERVE.	AUTORITÉ IMMÉDIATEMENT SUPÉRIEURE - DERNIER NOTATEUR JUSQU'AU GRADE D'INGÉNIEUR EN CHEF DE 2 ^e CLASSE INCLUS. PRÉ-FUSIONNEUR TOUT GRADE.	TÊTE DE CHAÎNE - DERNIER NOTATEUR DES INGÉNIEURS EN CHEF DE 1 ^{re} CLASSE ET DES PREMIERS NOTATEURS D'OFFICIERS. FUSIONNEUR TOUT GRADE.
Directeur CETID.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central adjoint du SID (pré- fusionneur seul).	Directeur central du SID.
Personnel affecté au sein du CETID.	Directeur CETID.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.

2. LES ORGANISMES DU SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE OUTRE-MER ET À L'ÉTRANGER.

2.1. Neuf directions d'infrastructure de la défense à Papeete, Djibouti, Fort-de-France, Saint-Denis de la Réunion, Dakar, Cayenne, Nouméa, Libreville et Abidjan : rattachées au directeur central adjoint du service d'infrastructure de la défense (directeur central adjoint du service d'infrastructure de la défense – autorité immédiatement supérieure).

PERSONNEL NOTÉ - INGÉNIEURS MILITAIRES D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE (ACTIVE ET RÉSERVE).	NOTATEUR INTERMÉDIAIRE - FEUILLET DE NOTATION INTERMÉDIAIRE OFFICIER.	PREMIER NOTATEUR ACTIVE ET NOTATEUR UNIQUE RÉSERVE.	AUTORITÉ IMMÉDIATEMENT SUPÉRIEURE - DERNIER NOTATEUR JUSQU'AU GRADE D'INGÉNIEUR EN CHEF DE 2 ^e CLASSE INCLUS. PRÉ-FUSIONNEUR TOUT GRADE.	TÊTE DE CHAÎNE - DERNIER NOTATEUR DES INGÉNIEURS EN CHEF DE 1 ^{re} CLASSE ET DES PREMIERS NOTATEURS D'OFFICIERS. FUSIONNEUR TOUT GRADE.
Directeur DID.	COMSUP, COMFOR ou COMLEF.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central adjoint du SID (pré-fusionneur seul).	Directeur central du SID.
Personnel affecté au sein de la DID.		Directeur DID.	Directeur central adjoint.	Directeur central du SID.

2.2. Le détachement du service d'infrastructure de la défense aux Émirats Arabes Unis : rattaché à la direction d'infrastructure de la défense de Djibouti.

PERSONNEL NOTÉ - INGÉNIEURS MILITAIRES D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE (ACTIVE ET RÉSERVE).	NOTATEUR INTERMÉDIAIRE - FEUILLET DE NOTATION INTERMÉDIAIRE OFFICIER.	PREMIER NOTATEUR ACTIVE ET NOTATEUR UNIQUE RÉSERVE.	AUTORITÉ IMMÉDIATEMENT SUPÉRIEURE - DERNIER NOTATEUR JUSQU'AU GRADE D'INGÉNIEUR EN CHEF DE 2 ^e CLASSE INCLUS. PRÉ- FUSIONNEUR TOUT GRADE.	TÊTE DE CHAÎNE - DERNIER NOTATEUR DES INGÉNIEURS EN CHEF DE 1 ^{re} CLASSE ET DES PREMIERS NOTATEURS D'OFFICIERS. FUSIONNEUR TOUT GRADE.
Chef du détachement.	Adjoint interarmées des FFEAU.	Directeur de la DID de Djibouti.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
Personnel affecté au sein du détachement de la DID.		Directeur de la DID de Djibouti.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.

3. PROCÉDURES ADAPTÉES À CERTAINS ORGANISMES EXTÉRIEURS AU SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE ET EMPLOYANT DES INGÉNIEURS MILITAIRES D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE D'ACTIVE OU DE RÉSERVE.

PERSONNEL NOTÉ - INGÉNIEURS MILITAIRES D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE (ACTIVE ET RÉSERVE).	PREMIER NOTATEUR ACTIVE ET NOTATEUR UNIQUE RÉSERVE.	AUTORITÉ IMMÉDIATEMENT SUPÉRIEURE - DERNIER NOTATEUR JUSQU'AU GRADE D'INGÉNIEUR EN CHEF DE 2 ^e CLASSE INCLUS. (SAUF MEMBRES DU CSFM). PRÉ-FUSIONNEUR TOUT GRADE.	TÊTE DE CHAÎNE - DERNIER NOTATEUR DES INGÉNIEURS EN CHEF DE 1 ^{re} CLASSE, DES MEMBRES CSFM ET DES PREMIERS NOTATEURS D'OFFICIERS. FUSIONNEUR TOUT GRADE.
CFT.	Chef de la division capacités Scorpion.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
CGA/FSI.	Adjoint chef CGA.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
CHEM (auditeurs).	Directeur du CHEM.	Directeur de l'EMS (pré-fusionneur seul).	Directeur central du SID.
CICoS.	Commandant en second du CICoS.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
COM SMA.	Chef d'état-major du COM SMA.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
CRR-FR LILLE.	Adjoint français au chef de la division opérations du QG CRR- FR.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
CSOA.	Général commandant le CSOA.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
DCSD Congo (GSPI/PPE).	Attaché de défense au Congo.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
DÉTACHÉS (L. 4138.8).	Organisme de détachement.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
DGA.	Sous-directeur des sites et de l'environnement SMQ/SDSE.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.

ÉCOLE DU GÉNIE.	Colonel adjoint commandant la formation administrative.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
ÉCOLE DE GUERRE (stagiaires).	Chef de groupe.	Pré-fusionneur : le directeur de l'école de guerre. Dernier notateur : le directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
EMAA.	Chef du bureau Expertise Organique-Programmes.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
EMA/CHEF BI.	Chef de la division soutien de l'homme.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
EMA/BI.	Chef de la division soutien de l'homme.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
EMA/FN.	Chef de la division forces nucléaires.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
EMAT.	Chef du bureau stationnement et infrastructure.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
EM BSPP.	Sous-chef d'état-major logistique.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
EM DÉFENSE.	Général directeur du cabinet.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
EMM/INFRA.	Chef du bureau infrastructure.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
EMS2/BT (en scolarité à temps plein).	Chef du service de la stratégie de la DCSID.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
GAAO (base aérienne 106).	Commandant du GAAO.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
ORG SGA/CABINET.	Directeur, adjoint au secrétaire général pour l'administration.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.

Membres permanents CSFM.	Secrétaire général du conseil supérieur de la fonction militaire (SG/CSFM).	Directeur central adjoint du SID (pré-fusionneur seul).	Directeur central du SID.
RMD-UE/Représentant militaire et de la Défense	Représentant militaire et de la défense adjoint auprès de l'Union Européenne.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
SGA/Mission achats.	Chef de la mission achats.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
SGA/ITID.	Inspecteur technique de l'infrastructure de la défense.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
SGA/DPMA/DIR.	Directeur des patrimoines de la mémoire et des archives.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
SGA/DPMA/DFP et SGA/DPMA/SDIE.	Chef de service, adjoint au directeur des patrimoines, de la mémoire et des archives.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
SGA/SPAC/SITE BALARD.	Chef du SPAC.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
SGA/chargé de mission.	Adjoint au SGA.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
SHAPE MONS (GSPi/SAP/PPE).	Chef d'état-major de la représentation militaire française au SHAPE (CEM/RMF/SHAPE).	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.
25 ^e RGA.	Chef de corps du 25 ^e RGA.	Directeur central adjoint du SID.	Directeur central du SID.

Les IMI qui seraient affectés dans un organisme extérieur au SID non cité ci-dessus feront l'objet en 1^{er} ressort d'une notation par leur employeur, qui doit être d'un niveau hiérarchique au moins égal à celui de premier notateur d'officiers (officier supérieur - ou équivalent - d'un grade égal ou supérieur à celui du noté).

ANNEXE III.

COMMANDEMENTS ET DIRECTIONS FONCTIONNELS CIRCUITS DE FUSIONNEMENT.

RANG D'ACCREDITATION.	CLAIR ABRÉGÉ.	CODE POSTAL.	CLAIR POSTAL.	APPELLATION AUTORITÉ IMMÉDIATEMENT SUPÉRIEURE.
-----------------------	---------------	--------------	---------------	--

TÊTE DE CHAÎNE 1 ^{er} RANG.	AUTORITÉ IMMÉDIATEMENT SUPÉRIEURE 2 ^e RANG.				
DCSID.		DCSID.	78013	Versailles cedex.	Directeur central du service d'infrastructure de la défense (TDC).
DCSID.	DCA SID.	DCA SID.	78013	Versailles cedex.	Directeur central adjoint du service d'infrastructure de la défense.
DCSID.	ESID Toulon.	ESID Toulon.	83800	Toulon cedex.	Directeur de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.
DCSID.	ESID Brest.	ESID Brest.	29240	Brest cedex 9.	Directeur de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.
DCSID.	ESID IDF.	ESID IDF.	78102	Saint- Germain- en-Laye cedex.	Directeur de l'établissement du service d'infrastructure de la défense d'Île-de-France.
DCSID.	ESID Rennes.	ESID Rennes.	35998	Rennes cedex 9.	Directeur de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes.
DCSID.	ESID Metz.	ESID Metz.	57044	Metz cedex 01.	Directeur de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Metz.
DCSID.	ESID Lyon.	ESID Lyon.	69347	Lyon cedex 07.	Directeur de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.
DCSID.	ESID Bordeaux.	ESID Bordeaux.	33068	Bordeaux cedex.	Directeur de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.

ANNEXE IV.
TABLEAU RELATIF AUX CODES ET NIVEAUX D'ACCREDITATION.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE.
DCSID.	Directeur central du service d'infrastructure de la défense.	TDC.	WE.
DCSID.	Directeur central du service d'infrastructure de la défense.	NC1.	IFE.

DCSID.	Direction centrale (code générique).	NC1.	IF0.
DCA SID.	Directeur central adjoint du service d'infrastructure de la défense.	AIS.	XI.
DCA SID.	Directeur central adjoint du service d'infrastructure de la défense.	NC1.	IFD.
Chef du BAR.	Chef du bureau des affaires réservées.	NC1.	IFF.
Chef de l'EMO.	Chef de l'état-major opérationnel.	NC1.	IFG.
RAN.	Responsable des affaires nucléaires.	NC1.	IF0.
Conseiller défense PCNP.	Conseiller technique défense de la préfiguration du centre national de production.	NC1.	IF0.
Chef de stratégie.	Chef du service de la stratégie.	NC1.	IFH.
Chef de réalisation.	Chef du service des réalisations.	NC1.	IFI.
Sous-directeur SDPSI.	Sous-directeur du pilotage de la stratégie infrastructure.	NC1.	IF4.
Sous-directeur SDPRH.	Sous-directeur du pilotage des ressources humaines.	NC1.	IF5.
Chef DPRF.	Chef du département du pilotage des ressources financières.	NC1.	IF6.
Sous-directeur SDAI.	Sous-directeur des achats d'infrastructure.	NC1.	IF7.
Sous-directeur SDGP.	Sous-directeur de la gestion du patrimoine.	NC1.	IF8.
Sous-directeur SDPROJ.	Sous-directeur des projets d'infrastructure.	NC1.	IF9.
CDT ENSIM.	Commandant de l'Ecole Nationale Supérieure des Ingénieurs de l'Infrastructure Militaire.	NC1.	IF0.
DE ENSIM.	Directeur des études de l'Ecole Nationale Supérieure des Ingénieurs de l'Infrastructure Militaire.	NC1.	IFT.

CETID.	Directeur du centre d'expertise des techniques de l'infrastructure de la défense.	NC1.	OC0.
DID Cayenne.	Directeur d'infrastructure de la défense de Cayenne (Guyane).	NC1.	OZ0.
DID Dakar.	Directeur d'infrastructure de la défense de Dakar (Sénégal).	NC1.	DXC.
DID Djibouti.	Directeur d'infrastructure de la défense de Djibouti.	NC1.	PR0.
DID Fort-de-France.	Directeur d'infrastructure de la défense de Fort-de-France (Martinique et Guadeloupe).	NC1.	OY0.
DID Nouméa.	Directeur d'infrastructure de la défense de Nouméa (Nouvelle-Calédonie).	NC1.	PP0.
DID Papeete.	Directeur d'infrastructure de la défense de Papeete (Tahiti).	NC1.	NYC.
DID Saint-Denis.	Directeur d'infrastructure de la défense de Saint-Denis de la Réunion.	NC1.	PO0.
DID Libreville.	Directeur d'infrastructure de la défense de Libreville (Gabon).	NC1.	PP1.
DID Abidjan.	Directeur d'infrastructure de la défense d'Abidjan (Côte d'Ivoire).	NC1.	EPS.
ESID Metz.	Directeur de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Metz.	AIS.	X6.
ESID Metz.	Directeur de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Metz.	NC1.	ISA.
DIR ADJ Metz.	Directeur adjoint de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Metz.	NC1.	ISB.
DO Metz.	Directeur des opérations de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Metz.	NC1.	IS0.
Chef DIV GP.	Chef de division gestion du patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Metz.	NC1.	ISC.
Chef DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Metz.	NC1.	ISD.
Chef DIV PLANS.	Chef de division plans de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Metz.	NC1.	ISE.

ESID Bordeaux.	Directeur de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.	AIS.	X4.
ESID Bordeaux.	Directeur de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.	NC1.	IVA.
DIR ADJ Bordeaux.	Directeur adjoint de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.	NC1.	IVB.
DO Bordeaux.	Directeur des opérations de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.	NC1.	IV0.
Chef DIV GP.	Chef de division gestion du patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.	NC1.	IVC.
Chef DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.	NC1.	IVD.
Chef DIV PLANS.	Chef de division plans de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.	NC1.	IVE.
ESID Rennes.	Directeur de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes.	AIS.	X2.
ESID Rennes.	Directeur de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes.	NC1.	ITA.
DIR ADJ Rennes.	Directeur adjoint de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes.	NC1.	ITB.
DO Rennes.	Directeur des opérations de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes.	NC1.	IT0.
Chef DIV GP.	Chef de division gestion du patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes.	NC1.	ITC.
Chef DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes.	NC1.	ITD.
Chef DIV PLANS.	Chef de division plans de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes.	NC1.	ITE.
ESID IDF.	Directeur de l'établissement du service d'infrastructure de la défense d'Île-de-France.	AIS.	X0.
ESID IDF.	Directeur de l'établissement du service d'infrastructure de la défense d'Île-de-France.	NC1.	IRA.

DIR ADJ IDF.	Directeur adjoint de l'établissement du service d'infrastructure de la défense d'Île-de-France.	NC1.	IRB.
DO IDF.	Directeur des opérations de l'établissement du service d'infrastructure de la défense d'Île-de-France.	NC1.	IR0.
Chef DIV GP.	Chef de division gestion du patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense d'Île-de-France.	NC1.	IRC.
Chef DIV PLANS.	Chef de division plans de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de d'Île-de-France.	NC1.	IRE.
Chef DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense d'Île-de-France.	NC1.	IRD.
ESID Lyon.	Directeur de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.	AIS.	X5.
ESID Lyon.	Directeur de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.	NC1.	IUA.
DIR ADJ Lyon.	Directeur adjoint de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.	NC1.	IUB.
DO Lyon.	Directeur des opérations de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.	NC1.	IU0.
Chef DIV GP.	Chef de division gestion du patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.	NC1.	IUC.
Chef DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.	NC1.	IUD.
Chef DIV PLANS.	Chef de division plans de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.	NC1.	IUE.
ESID Brest.	Directeur de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.	AIS.	XB.
ESID Brest.	Directeur de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.	NC1.	IFC.
DIR ADJ Brest.	Directeur adjoint de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.	NC1.	IFK.
DO Brest.	Directeur des opérations de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.	NC1.	JA0.

Chef DIV GP.	Chef de division gestion du patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.	NC1.	IFL.
Chef DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.	NC1.	IFM.
Chef DIV PLANS.	Chef de division plans de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.	NC1.	IFN.
Chef DIV ILO.	Chef de division investissement et maintien en condition Île Longue de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.	NC1.	IFJ.
ESID Toulon.	Directeur de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	AIS.	XT.
ESID Toulon.	Directeur de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	IFB.
DO Toulon.	Directeur des opérations de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	IZ0.
DIR ADJ Toulon.	Directeur adjoint de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	IZ1.
Chef de DIV GMP.	Chef de division gestion et maintenance du patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	IZ2.
Chef DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	IZ3.
Chef DIV PLANS.	Chef de division plans de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	IZ4.
Chef DIV MPI.	Chef de division maritime, portuaire et industrielle de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	IZ5.
Chef de DIV PSM.	Chef de division programmes sous-marins de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	IZ6.

**ANNEXE V.
TABLE DES SIGLES.**

AIS	autorité immédiatement supérieure.
BA	base aérienne.
BAR	bureau des affaires réservées.
BI	bureau infrastructure.
BT	brevet technique.
BPIL	bureau qualité et pilotage de la performance.
CAB	cabinet.
CEA	commissariat à l'énergie atomique.
CEMA	chef d'état-major des armées.
CETID	centre d'expertise des techniques de l'infrastructure de la défense.
CFT	commandement des forces terrestres.
CGA/FSI	contrôle général des armées/groupe de contrôle des forces, du soutien et des systèmes d'information.
CHEM	centre des hautes études militaires.
CSOA	centre du soutien des opérations et des acheminements.
CICoS	centre interarmées de coordination du soutien.
COM BdD	commandant de base de défense.
COM SMA	commandement du service militaire adapté.

COMFOR	commandant des forces françaises à l'étranger.
COMLEF	commandant les éléments français.
COMSUP	commandant supérieur dans les collectivités territoriales d'outre-mer.
CRIS	centre référent infrastructure santé.
CRR-FR LILLE	corps de réaction rapide France.
DA	directeur adjoint.
DCA	directeur central adjoint.
DCSD	direction de la coopération de sécurité et de défense.
DCSID	direction centrale du service d'infrastructure de la défense.
DEMS	directeur de l'enseignement militaire supérieur.
DGA	direction générale de l'armement.
DID	direction d'infrastructure de la défense.
DIVORG	division organisation.
DO	directeur des opérations.
DPRF	département pilotage des ressources financières.
DRHMD	direction des ressources humaines du ministère de la défense.
EDPI	équipe de projet intégrée.
EM BSPP	état-major de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

EM DÉFENSE	état-major de défense.
EMA	état-major des armées.
EMAA	état-major de l'armée de l'air.
EMA/BI	état-major des armées/bureau infrastructure.
EMA/CPCO	état-major des armées/centre de planification et de conduite des opérations.
EMA/FN	état-major des armées/forces nucléaires.
EMAT	état-major de l'armée de terre.
EMM/INFRA	état-major de la marine/infrastructure.
EMO	état-major opérationnel.
EMS2	enseignement militaire supérieur du 2 ^e degré.
ENSIM	école nationale supérieure des ingénieurs d'infrastructure militaire.
ESID	établissement du service d'infrastructure de la défense.
FFEAU	forces françaises aux Émirats arabes unis.
GAAO	groupement aérien d'appui aux opérations.
GMP	gestion et maintenance du patrimoine.
GSPI/SAP/PPE	groupement de soutien des personnels isolés/service d'administration des personnels / personnels permanent à l'étranger.
IC1	ingénieur en chef de 1 ^{re} classe.
IC2	ingénieur en chef de 2 ^e classe.

IMI	ingénieur militaire d'infrastructure de la défense.
IRIs	indice relatif interarmées.
LF	lettre de félicitations.
LH	légion d'Honneur.
MCD	mission de coopération de défense.
MDN	médaille de la défense nationale.
MPI	maritime, portuaire et industriel.
MRV-DSI	médaille des réservistes volontaires de défense et de sécurité intérieure.
NC1	code notateur premier niveau.
ONM	ordre national du mérite.
ORG SGA/CABINET	organisme du secrétariat général pour l'administration/cabinet.
PN	premier notateur d'officiers.
PCNP	préfiguration du centre national de production.
PSM	programmes sous-marins.
RCI	république de Côte d'Ivoire.
RAN	responsable des affaires nucléaires
RMD/UE	représentation militaire et de la défense auprès de l'Union Européenne.
SAI	service achats infrastructure.

SDC	service des cabinets.
SHAPE	<i>supreme headquarters allied powers in Europe</i> (grand quartier général des puissances alliées en Europe).
SGA	secrétariat général pour l'administration.
SG/CSFM	secrétariat général du conseil supérieur de la fonction militaire.
SGA/DPMA/DIR	secrétariat général pour l'administration/direction des patrimoines, de la mémoire et des archives / direction.
SGA/DPMA/DFP	secrétariat général pour l'administration/direction des patrimoines, de la mémoire et des archives / département des finances et du pilotage.
SGA/DPMA/SDIE	secrétariat général pour l'administration/direction des patrimoines, de la mémoire et des archives / sous-direction de l'immobilier et de l'environnement.
SGA/ITID	secrétariat général pour l'administration/inspection technique de l'infrastructure de la défense.
SGA/SPAC/SITE BALARD	secrétariat général pour l'administration/service parisien de soutien de l'administration centrale /site de « Balard ».
SGA/Chargé de mission	chargé de mission auprès du secrétaire général pour l'administration.
SID	service d'infrastructure de la défense.
SPI	secrétariat permanent aux investissements.
SLC	services locaux constructeurs.
SMQ/SDSE	service central de la modernisation et de la qualité/sous-direction des sites et de l'environnement.
TDC	tête de chaîne fonctionnelle.

TS	témoignage de satisfaction.
USID	unité de soutien de l'infrastructure de la défense.
25 ^e RGA	25 ^e régiment du génie de l'air.

ANNEXE VI. NOTATION ET AVANCEMENT DES IMI DE LA RESERVE OPERATIONNELLE.

Les ingénieurs militaires d'infrastructure de la défense appartenant à la réserve opérationnelle sont notés par un notateur unique à savoir le notateur local aux deux niveaux de notation selon le circuit de notation des IMI.

Le seuil de déclenchement obligatoire de la notation des IMI de réserve est fixé à 30 jours. La notation est réalisée au titre de l'année au cours de laquelle le militaire a atteint 30 jours ou plus d'activité depuis sa notation précédente.

Une fois noté, l'IMI de réserve devra atteindre de nouveau un minimum de 30 jours d'activité réalisés depuis la dernière notation pour être à nouveau noté.

Le militaire qui n'aurait pas effectué pour un millésime les 30 jours d'activité permettant le déclenchement de la notation aura une notation dite reconduite via la transaction « ZNONNOTE » sur Concerto.

Sur le bulletin de notation :

Ne sont pas renseignées les rubriques suivantes :

- au point 1., le cartouche relatif aux « épreuves sportives interarmées » ;
- au point 2., le cartouche 2.4 « niveau d'expertise dans les domaines évalués » ;
- au point 3., la rubrique « commentaires et documents annexés », hormis pour les officiers de réserve de la marine nationale (cf. point 5.2. ci-dessous).

Doivent en revanche être renseignées les rubriques suivantes :

- au point 2., les cartouches 2.1. à 2.3. relatifs aux « compétences techniques », « aptitudes » et « compétences liées aux commandement/management » ;
- au point 4., les commentaires à la rubrique « Qualités des services rendus ».

Concernant les travaux d'avancement des IMI de réserve, un classement et une mention d'appui seront transmis à la direction centrale.